



Conformité RGPD

ANONYMISATION DES DONNEES

N'exposez pas les données sensibles de votre entreprise à des regards non autorisés, que ce soit un département interne ou des partenaires externes !

Dans le cadre de la **RGPD**, d'un projet lié au **développement** d'une application ou pour des **tests**, vous avez certainement été confronté au fait de devoir confier tout ou partie de vos données à un autre département, un partenaire, un fournisseur informatique nearshore ou offshore.

Ce partenaire doit en effet disposer de données **cohérentes** pour fabriquer votre solution informatique, mais vous ne voulez pas lui transmettre **vos** informations stratégiques sensibles

Définissez la stratégie de partage de données

Effectuez une copie de votre base de données et, grâce à l'interface graphique (WebApp) de l'outil d'anonymisation Krumble©, élaborez

rapidement et simplement un jeu de données opérationnel avec un maximum de sécurité pour les besoins des tests et de développements.

Krun ble permet les brouillages paramétrables suivants :

- Cryptage (MD5, SHA etc..)
- Permutation
- Transposition
- Conversion numérique
- Décalage de dates
- Intégration de librairies propriétaires "Client"

Il intègre des fonctions en ligne de :

- Pré-visualisation du résultat
- Rapport de contrôle d'anonymisation

Avec ses fonctions conviviales de permutation, de transposition de données littérales, numériques, dates, etc. Krumble vous permet de maitriser la nature des informations émises via un rapport de contrôle statistique.

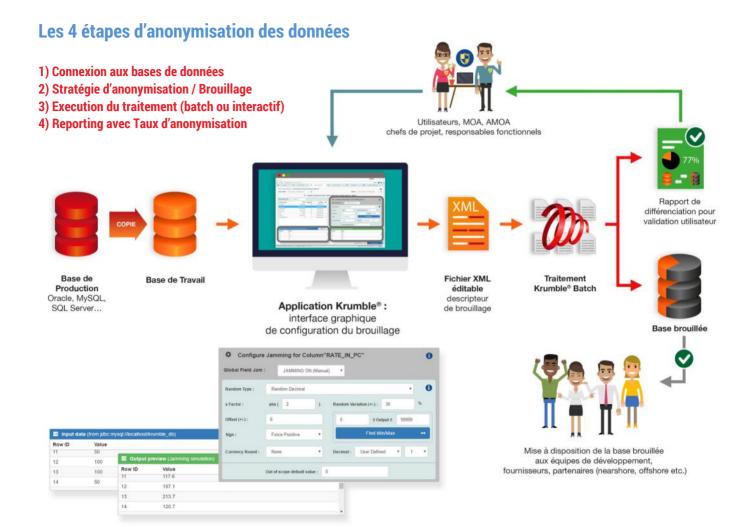
Les informations ainsi anonymisées peuvent être transmises en dehors de votre entreprise/service avec toutes les garanties de sécurité.

Solution orientée utilisateur

Bibliothèque de brouilleurs standards Compatible aux évolutions des modèles de données.

Modèle de déploiement

Mode batch et interactif Multi bases de données / Multi Systèmes Intégration d'API propriétaires client Solution évolutive côté serveur



Demandez-nous une démonstration du produit! Consultez notre site internet www.alrix.ch

...et pour RGPD?

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Chaque entreprise doit se mettre en conformité avec ce règlement en appliquant des principes de sécurité liés à la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes et des données. Une stratégie et d'un plan d'action clairs sont gages d'une mise en conformité réussie et l'occasion d'améliorer sa marque, sa valeur et sa réputation.

Les principales exigences de l'anonymisation :

- Remplacer les données sensibles avec des données fictives avant de les partager
- Extraire les données pertinentes
- Ignorer les données sensibles inutiles
- Répondre aux exigences de conformité : le considérant 26 du RGPD recommande le masking pour anonymiser les données et ne plus être soumis au RGPD. Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

En route vers la mise en conformité!

Démarrez votre mise en conformité avec Alrix Consulting





